

Régime d'assurance collective à l'intention des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Contrat Y9999-R

Nouvelle tarification et modifications contractuelles au 1^{er} janvier 2026

D'importantes modifications ont été apportées aux régimes de base et enrichi en assurance accident maladie. En plus de ces modifications, soulignons **l'ajout d'un nouveau régime intermédiaire** qui vous offrira une plus grande flexibilité.

Ces modifications mises en place par le comité consultatif des retraités (CCR) visent à mieux répondre aux besoins exprimés par les adhérents lors de la consultation tenue l'été dernier tout en assurant la pérennité du régime pour les années à venir.

Les détails se trouvent dans le document **En un coup d'œil** ci-joint.

Nos dossiers indiquent que vous détenez actuellement le régime enrichi

À compter du 1^{er} janvier 2026, il vous sera possible, **en tout temps**, de faire une demande afin de réduire votre couverture pour le régime intermédiaire. Rappelons toutefois que, bien que votre régime permette en tout temps de réduire votre couverture d'assurance accident maladie (ex. régime enrichi vers le régime intermédiaire ou de base), les règles contractuelles ne permettent pas d'augmenter votre couverture, sauf une fois dans les 30 jours suivant votre 65^e anniversaire, et ce, sans limite sur le niveau d'augmentation.

Si vous souhaitez conserver le régime enrichi, vous n'avez rien à faire.

Comment faire une demande de changement

Pour réduire votre couverture pour le régime intermédiaire, vous pouvez remplir le **formulaire de changement simplifié** ci-joint et le transmettre à Beneva. En tout temps, le *formulaire d'adhésion ou de changement* est aussi disponible sur l'Espace client.

Le changement de régime prendra effet **le 1^{er} jour du mois suivant la réception de votre demande** par Beneva.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle au 1 877 651-8080.

Nous vous invitons également à consulter le site web du CCR (<https://ccr-quebec.com/fr/accueil>) pour obtenir des renseignements additionnels sur le régime.

Merci de votre attention.
Beneva